

## Les collectivités locales de Guyane en 2004 : Part de contrats aidés plus importante qu'en métropole

*Au 31 décembre 2004, plus de 6 000 agents sont employés dans les collectivités locales de la Guyane. Rapportés à la population, les effectifs sont supérieurs à la moyenne métropolitaine de 41%. La Guyane présente un taux de contrats aidés presque 6 fois plus élevé qu'en métropole. Par ailleurs, elle détient un taux d'encadrement élevé au sein des DOM. Une insuffisance d'encadrement dans certaines filières est toutefois constatée. Depuis 2000, le nombre de titulaires a beaucoup progressé tout particulièrement dans les organismes intercommunaux et régionaux. Le taux d'administration locale des communes varie fortement entre 14 et 130 pour 1 000 habitants.*

Au 31 décembre 2004, 6 434 agents sont employés par les collectivités locales. Les trois cinquièmes d'entre eux sont des agents communaux. Les agents départementaux représentent 29% de l'ensemble. Les personnes qui travaillent dans les organismes régionaux et intercommunaux sont quant à eux beaucoup moins nombreux. L'ensemble de la fonction publique locale emploie 2 894 hommes et 3 540 femmes. Par ailleurs, 77% des agents de sexe féminin et 81% des agents de sexe masculin sont embauchés à temps complet. Comparativement à la Guadeloupe et à la Martinique, elle est la région qui embauche le plus de femmes à temps complet.

### Plus de contrats aidés qu'en métropole

En 2004, la Guyane est aussi le département français d'Amérique qui, rapporté à la population, a le plus fait appel aux contrats aidés, avec 5,5 contrats aidés (contrats emplois

consolidés et contrats emplois solidarités) pour 1 000 habitants contre 0,9 pour 1 000 en métropole. Ce taux de contrat aidé est respectivement 3 et 2 fois plus élevé qu'en Guadeloupe et Martinique.

### Un effectif important pour assurer la double fonction régionale et départementale

En 2004, le taux d'administration locale de la Guyane est de 41 agents pour 1 000 habitants contre 29 pour 1 000 en métropole. Cet écart peut s'expliquer par le fait que la Guyane est une région peu peuplée. En effet, elle dispose de la même structure administrative que les régions hexagonales avec en plus une double fonction "Département-Région". Comparativement, les collectivités locales de Guyane ont plus de personnels que celles de Guadeloupe et Martinique.

### L'emploi dans les collectivités locales de Guyane au 31 décembre 2004

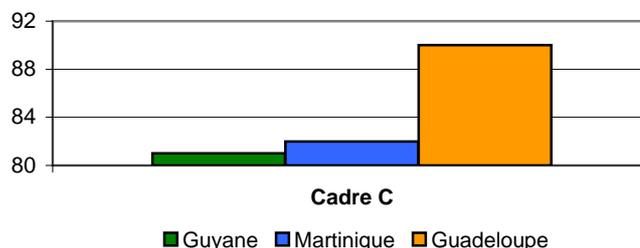
Organismes	Titulaires	Non titulaires	Assistantes maternelles	Contrats aidés	Emplois jeunes	Apprentis	Total
Communaux	2 592	538	9	783	91	8	4 021
Départementaux	1 572	185	74	50	.	.	1 881
Intercommunaux	123	111	.	15	8	.	257
Régionaux	122	44	.	.	.	.	166
Autres	83	7	.	19	.	.	109
<b>Total</b>	<b>4 492</b>	<b>885</b>	<b>83</b>	<b>867</b>	<b>99</b>	<b>8</b>	<b>6 434</b>

source : Insee - Colter

### Taux d'encadrement élevé au sein des DOM

En 2004, 81% des agents des collectivités locales sont des "cadres C". Par conséquent, le département détient un taux d'encadrement relativement élevé (15%). En effet, 6% du personnel de la fonction publique locale sont des "cadres A" et 9% sont des "cadres B". Comparativement, la métropole dénombre 9% de "cadres A" et 14 % de "cadres B".

### Nombre de cadres C pour 100 agents



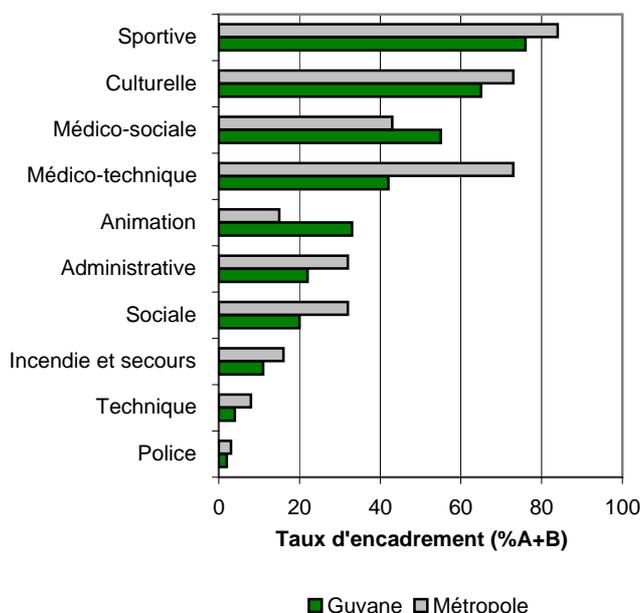
source : Insee - Colter

### Davantage de cadres animateurs et médico-sociaux

Les filières *médico-sociale* (194 agents) et *animation* (52 agents) bénéficient d'un niveau d'encadrement supérieur à la moyenne métropolitaine (respectivement 55% et 33% en Guyane contre 43% et 15% en métropole). Toutefois, les écarts observés entre les filières *culturelle*, *incendie et secours*, *police et sportive* de Guyane et de métropole sont relativement faibles.

Regroupant 82% des agents des collectivités locales, les filières *administrative*, *technique*, *sociale* et *médico-technique* tirent vers le bas le taux d'encadrement guyanais. En effet, les filières *administrative* et *technique*, représentant près de 4 000 agents, sont nettement moins encadrées qu'en métropole. Par ailleurs, les taux d'encadrement observés dans les filières *médico-technique* (42% de "cadres A et B") et *sociale* (20% de "cadres A et B") sont plus faibles que ceux de métropole (respectivement 73% et 32%).

### 2 filières ont un taux d'encadrement supérieur à celui de métropole



source : Insee - Colter

### Rappel sur les filières:

La filière *sociale* regroupe les conseillers et assistants socio-éducatifs, les agents spécialisés des écoles maternelles,...

La filière *médico-sociale* réunit les médecins, les psychologues, les infirmiers, les rééducateurs,...

La filière *technique* rassemble les ingénieurs, les techniciens, contrôleurs de travaux, agents d'entretien,...

La filière *médico-technique* rallie les biologistes, pharmaciens, aides et assistants médico-techniques,...

### Définition :

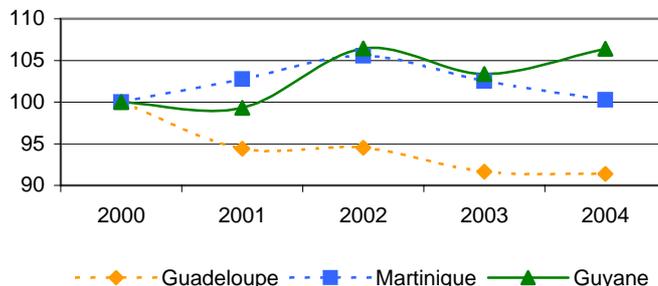
Le taux d'encadrement est le rapport de l'effectif des cadres A et B sur l'effectif total.



### Hausse des effectifs communaux

Avec une hausse de 6% entre 2000 et 2004, les effectifs communaux enregistrent, sur cette même période, la plus forte augmentation en terme d'agents communaux aux Antilles-Guyane. Cependant, cette progression ne s'est pas effectuée de manière constante. En effet, pour 100 emplois en 2000, 99 sont enregistrés en 2001, puis 106 en 2002. En 2003, c'est une légère baisse qui est constatée avant le rétablissement du nombre d'agents communaux à celui de 2002 en 2004.

### Evolution des effectifs communaux (base 100 en 2000)

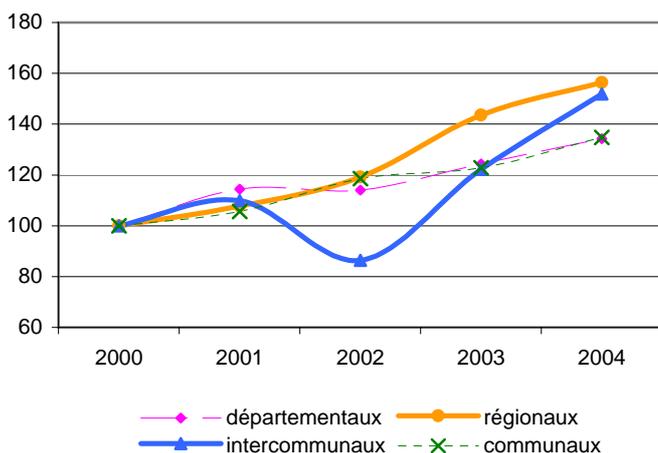


Source : Insee - Colter 2000 - 2004

### Importante titularisation au sein des organismes intercommunaux et régionaux

Le nombre de titulaires des organismes régionaux, communaux et départementaux a fortement augmenté depuis le 31 décembre 2000, respectivement +56%, +35% et +34%. Les effectifs des services intercommunaux ont également fortement progressé mais de manière moins linéaire. En effet, l'accroissement de 10% de 2001 a été suivi d'une baisse de 24% l'année d'après puis d'une forte augmentation de 66% en 2003-2004. Au final, la hausse depuis 2000 atteint 52%. Si le repli de 2002 est le résultat d'une légère baisse des effectifs dans de nombreuses communes, la forte croissance constatée ensuite en 2003 résulte de la création de 3 organismes intercommunaux : le syndicat mixte du parc naturel régional de Guyane (Cayenne), la communauté des communes de l'Est Guyanais (Saint-Georges) et l'office culturel de la région Guyane (Cayenne).

### Nombre de titulaires (base 100 en 2000)



Source : Insee - Colter 2000 - 2004

**Définition :** Le terme « collectivités locales » désigne les communes, regroupements de communes et conseils régional et général ou les services d'incendie et de secours. Il inclut également les organismes publics d'aménagement et de construction, les établissements publics industriels et commerciaux, ainsi que les groupements d'intérêt public ou le centre national de la fonction publique territoriale. Les établissements communaux regroupent les communes, les centres communaux d'action sociale et les caisses des écoles.

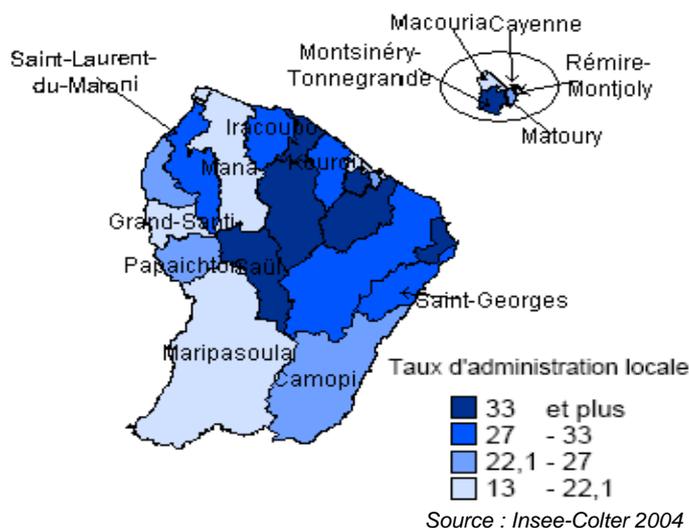


## Taux d'administration locale variable entre les communes de Guyane

Le taux d'administration locale moyen des communes est de 33 agents pour 1 000 habitants contre en métropole 20 pour 1 000. Quatre communes (Awala-Yalimapo, Maripasoula, Macouria et Rémire-Montjoly) ont un taux d'administration locale inférieur ou égal à la moyenne métropolitaine. Par ailleurs, quatre autres communes (Saint-Elie, Sinnamary, Montsinéry-Tonnegrande et Saül) ont un taux qui est plus du double du taux moyen d'administration locale des communes métropolitaines. La commune de Ouanary avec 130 agents pour 1 000 habitants est la plus forte employeuse des départements français d'Amérique. Ces résultats doivent être pondérés par le fait que Saint-Elie, Saül et Ouanary ne comptaient respectivement en 1 999 que 239, 160 et 92 habitants.

Shirley MOLIA \*

## Taux d'administration locale par commune



**Définitions :** Les "Autres" organismes correspondent aux associations syndicales autorisées, aux caisses de crédit municipal, aux offices publics d'HLM, aux offices publics d'aménagement et de construction ainsi qu'aux autres établissements publics locaux à caractère industriel et commercial.

Le taux d'administration locale d'une commune (ou d'un département) pour 1 000 habitants est le rapport, multiplié par 1 000, entre les effectifs des organismes communaux (ou départementaux) et la taille de la population communale (ou départementale) suivant le recensement de 1999.

### Source : Colter

L'enquête sur les effectifs des collectivités locales (Colter) est un des éléments du système d'information sur les agents des services publics. Elle est adressée tous les ans et de manière exhaustive aux sièges ou établissements principaux des collectivités locales stricto sensu (régions, départements, communes, organismes communaux et intercommunaux), aux établissements publics administratifs et aux établissements publics industriels et commerciaux locaux, ainsi qu'aux organismes privés subventionnés majoritairement par des fonds publics locaux.

### Pour en savoir plus :

**Emplois communaux : nombreux, peu qualifiés, précaires** - AntianeEco n°58 - Décembre 2003

(\*) Au moment de la rédaction de cette publication, Shirley MOLIA était étudiante à l'Université des Antilles et de la Guyane.

Directeur de publication : René JEAN - Rédaction en chef : Sophie CELESTE

